
Division :	Scierie
Titre du poste :	Planificateur
Département :	Maintenance
Titulaires :	
Supérieur immédiat :	Superviseur général

NATURE DU POSTE

Le planificateur mécanique est responsable de la planification, de la coordination et de la gestion des opérations mécaniques liées à la maintenance, à l'optimisation des équipements et à la conformité des processus. Il veille à assurer une utilisation efficace des machines, minimise les temps d'arrêt et garantit que les opérations respectent les standards de qualité et de sécurité.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Planificateur

1. Élaborer le calendrier de maintenance préventive selon les programmes établis.
2. Planifier les interventions correctives en fonction des priorités, disponibilités des ressources et urgences.
3. Coordonner avec les opérateurs et les départements de production pour minimiser l'impact des opérations de maintenance.
4. Assigner les tâches aux techniciens de maintenance.
5. Gérer les stocks de pièces de rechange et de fournitures nécessaires à la maintenance.
6. Organiser et planifier l'utilisation des outils et équipements pour les interventions.
7. Surveiller l'avancement des interventions planifiées et ajuster les plannings si nécessaire.
8. Documenter toutes les activités de maintenance, y compris les installations, réparations, inspections et entretiens.
9. Assurer le respect des normes de sécurité et des procédures lors de toutes les interventions.
10. Collaborer avec les superviseurs de production pour synchroniser la maintenance avec les horaires de production.
11. Transmettre les informations pertinentes aux équipes de maintenance et de production.
12. Facilitation d'échanges d'informations pour optimiser la performance des équipements.
13. Analyser les causes des pannes et incidents mécaniques pour proposer des améliorations.
14. Mettre en place et suivre des indicateurs de performance liés à la maintenance (KPI).
15. Participer à l'amélioration continue des processus de maintenance, en intégrant les nouvelles méthodes et technologies.
16. Préparer des rapports réguliers sur l'état des équipements, les activités de maintenance, et les coûts associés.
17. Maintenir à jour la documentation technique des équipements et des procédures de maintenance.
18. Se tenir informé des innovations en matière de maintenance mécanique et d'équipements pour optimiser la performance et la fiabilité des machines.

Autres

1. Assure le respect rigoureux des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement conformément à la norme ISO/SME.
2. Veille à maintenir la propreté des équipements de son secteur.
3. Collabore au contrôle des activités reliées à la protection contre le vol, vandalisme et des incendies.
4. Assiste lorsque requis aux réunions où sa présence est sollicitée.
5. Conseille son supérieur immédiat dans tous les domaines reliés à son champs d'activités et accomplit tout mandat particulier qu'il lui confie.

Approuvé par :

Supérieur immédiat

Titulaire